

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 mars 2012 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller (absent)
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller (absent)

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative est présente.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 6 février 2012

12-03-35

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 6 février 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

12-03-36

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 17296 À 17350	100 591.30\$
Prélèvement no 863 À 870	18 239.82\$
Rémunération élus	1 888.70
Rémunération employés	20 593.14\$
Rémunération pompiers	585.16\$
Total	141 898.12\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 29 février 2012

12-03-37

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 29 février 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

**2. Assurances collectives
Annulation du contrat avec l'Industrielle Alliance
Adhésion à la Financière Manuvie.**

12-03-38

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler le contrat d'assurance collective avec l'Industrielle Alliance et d'adhérer à l'assurance collective de la Financière Manuvie à partir du 1^{er} avril 2012. Le tout tel que proposé dans l'analyse se la soumission préparé par Monsieur Yvan Goulet, courtier. Les taux sont garantis pour une période de 16 mois.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-03-39

3. OMH approbation du budget révisé 2012 de l'OMH

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation pour lesquelles la part municipale pour l'année financière 2012 est de 4 477\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-03-40

4. Résolution d'appui / Santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur! à l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important » :

Considérant que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

Considérant que les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant que nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalité qui soutiennent notre organisation cette année;

Par conséquent, il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2012, SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE dans la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-03-41

5. Demande de modification du nom de la nouvelle circonscription de Matapédia-Matane

Considérant que le Directeur général des élections du Québec (DGE) a récemment confirmé le redécoupage des limites de certaines circonscriptions dont celles de Matapédia et de Matane;

Considérant la nouvelle réalité politique, géographique et sociale que crée cette décision;

Considérant qu'il est essentiel de mettre en place les conditions propices à ce que les populations visées par la disparition de leur entités politiques puissent se reconnaître, s'identifier et développer un sentiment d'appartenance à leur nouvelle circonscription;

Considérant que le succès des efforts de développement économique, touristique et culturel déployés par les organismes, les institutions publiques et les communautés d'affaires de ce nouveau territoire reposent sur la solidarité;

Considérant qu'il est plus souhaitable de favoriser l'émergence d'une synergie au sein de cette nouvelle circonscription;

Considérant que la dénomination de ce nouveau comté constitue selon nous un élément susceptible d'amorcer le processus;

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski demande au Directeur général des élections du Québec (DGE) de désigner sous le nom **MATAPÉDIA-MATANE-LA MITIS** la nouvelle circonscription électorale formée du regroupement de Matapédia et de Matane.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Appui / Cédrico

12-03-42

Considérant que l'arrêt des opérations de *Bois d'œuvre Cédrico inc.* engendre des pertes d'emplois et des pertes de revenus pour plusieurs familles de la municipalité de Price;

Considérant que la fermeture de *Bois d'œuvre Cédrico inc* a un impact sur la vitalité de l'économie de toute la MRC de la Mitis;

Considérant que le départ des jeunes travailleurs engendre le départ de nos jeunes familles et a des répercussions sur la fréquentation de notre école et nos commerces;

Considérant que la relance de *Bois d'œuvre Cédrico inc.* devient une priorité pour la municipalité de Price;

Considérant que les activités de sciage sont rompues au moulin de Price et qu'il est improbable qu'elles reprennent;

Considérant que le transfert du contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) de Price vers Causapscal représentant plus de 19 000 mètres cubes de bois permettrait de prolonger la période de travail de l'usine *Causap* ;

Considérant que la reprise des opérations de l'usine de Causapscal aurait pour effet la reprise des opérations de Price pour le rabotage, le séchage du bois, les activités de 2^{ième} et 3^{ième} transformation et le rappel au travail pour plus de 40 employés;

À cet effet, il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu unanimement que le conseil municipal de la municipalité de St-Gabriel appuie la proposition de transférer le CAAF de l'usine de Price vers l'usine de Causapscal et demande au conseil des maires de la MRC de la Mitis de donner un appui dans le même sens afin de contrer les effets dévastateurs de la crise forestière sur notre milieu.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. TRAVAUX PUBLICS

1. Stratégie d'économie d'eau potable / BPR

12-03-43

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de BPR pour nous assister dans la réalisation de la première activité obligatoire exigée par le MAMROT. Un budget maximal de 1000\$ est alloué et sera affecté au programme de retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. URBANISME

Madame Manon Blanchette demande un ajournement d'environ 10 minutes, il est 20h17.

L'ajournement étant terminé, madame Manon Blanchette propose la reprise de la séance, il est 20h25.

1. Dérogation mineure/303, principale

12-03-44

Objet de la demande

La requérante demande une dérogation mineure afin de régulariser la position du garage, devenue dérogoire suite à la vente d'une parcelle de terrain adjacente. Suite à cette transaction, la distance entre le garage et la ligne latérale de terrain est de 0,75 m alors que le Règlement de zonage numéro 211-10 prescrit une distance minimale de 1,50 m.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait de rendre conforme la position du garage en vue de la vente de la propriété.

Désignation de l'immeuble affecté

Yvonne Caron-Demers, 303, rue Principale, lot 11-B ptie du rang V, canton de Fleuriault.

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi de la requérante ne fait pas de doute, puisqu'elle n'avait pas à obtenir de permis de lotissement pour compléter la vente de la parcelle de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée de 0,75 m sur une distance minimale de 1,50 m prévue au règlement est jugée comme mineure;

CONSIDÉRANT QUE la requérante affirme avoir informé le voisin (l'acquéreur) de la situation et que celui-ci se dit en accord et qu'ainsi, il n'en subirait pas de préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le garage est situé complètement dans le fond de la cour arrière;

CONSIDÉRANT le préjudice subit à la requérante en cas de refus, soit le blocage de la transaction;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure numéro DM2012-01 telle que demandée.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Sentier national/ Appui de la demande de modification à la CPTAQ

12-03-45

CONSIDÉRANT QUE le tracé initial du sentier fut autorisé par la CPTAQ sous le numéro #357206;

CONSIDÉRANT QU'une portion du tracé doit être déplacée suite au refus d'un propriétaire de céder un droit de passage;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des endroits traversés est pratiquement inexistant;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités agricoles des lots concernés sont faibles étant donné que le sentier se situe sur des terrains au relief escarpé;

CONSIDÉRANT QUE le sentier est aménagé de façon à restreindre au minimum le bouleversement du milieu et de la nature et qu'il emprunte, lorsque possible, des chemins existants;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté traverse des lots boisés;

CONSIDÉRANT QUE le sentier ne peut éviter de passer dans la zone agricole pour traverser la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne comprends pas de morcellement ni de démembrement de propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la portion du sentier s'inscrit dans un projet global à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Raymond Lévesque d'appuyer la demande de modification à l'autorisation obtenue au dossier numéro 357206 de la municipalité de Saint-Gabriel pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aménagement d'un tronçon du Sentier national.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. LOISIRS

1. Fête nationale

12-03-46

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Georges Deschênes, maire, à signer les documents pour la demande au

Programme d'assistance financière aux manifestations locales. (Fête nationale de la St-Jean-Baptiste.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-03-47

2. Politique familiale – Sabrina Ouellet

Suite à l'appel d'offre concernant la politique familiale et du programme municipalité amis des aînés, il est proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de madame Sabrina Ouellet comme chargée de projet dans le cadre de la politique familiale.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

12-03-48

1. Soumission pour un projecteur

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'achat d'un projecteur.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

9. Période de questions

12-03-49

10. Fermeture des affaires nouvelles

Proposé Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-03-50

11. Ajournement

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h55 la séance soit ajournée au 27 mars 2012 à 20h afin de régler le point suivant :

Présentation des états financiers 2011 / Mallette

Georges Deschênes
Maire

Marie-Josée Dubé
Secrétaire administrative